

**Ministry of Education**

Education Labour and Finance  
Division

315 Front Street West  
12<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des relations de travail et du  
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest  
12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2023 : SB14**

**Date :** Le 13 septembre 2023

**Destinataires :** Cadres supérieurs de l'administration des affaires

**Expéditeurs :** Marjorie Tang  
Directrice  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Xiaofei Wang  
Directrice  
Direction de la modélisation et des prévisions pour l'éducation

**Objet :** **États financiers de 2022-2023 (conseils scolaires de district)**

---

Nous avons le plaisir de vous informer que les formulaires des états financiers de 2022-2023 ainsi que les directives et le matériel de formation qui s'y rattachent sont maintenant accessibles dans le [Système d'information sur le financement de l'éducation \(SIFE\)](#).

Le Ministère invite les conseils scolaires à transmettre la présente note de service, ainsi que le matériel de formation connexe, à leur vérificateur externe afin de l'aider à mener à bien sa vérification des états financiers de 2022-2023.

Les principaux changements apportés au processus de rapport cette année reflètent les efforts continus que déploie le Ministère pour réduire le fardeau administratif des conseils scolaires :

- 1) L'ajout de l'EQM (effectif quotidien moyen) pour les études personnelles à la liste des données sur l'effectif qui sont automatiquement téléversées dans le SIFE à partir du SISON.

2) L'ajout des dépenses au titre de l'Allocation pour la réfection des écoles (ARÉ) à la liste des données relatives aux dépenses en immobilisations qui sont automatiquement téléversées dans le SIFE à partir de VFA Facility.

3) L'intégration dans le SIFE des rapports relatifs au Fonds de soutien aux élèves / Investissement dans les priorités du système. Les conseils scolaires communiqueront les renseignements dans la nouvelle annexe R et n'auront plus besoin de soumettre un modèle Excel distinct.

Ces mises à jour, ainsi que d'autres, sont décrites plus loin.

### **A. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET SÉANCES D'INFORMATION**

Le ministère fait sa mise à jour financière annuelle au moyen de documents de référence, comme par le passé, et de séances d'information hybrides (l'une en anglais et l'autre en français) :

Séance d'information n° 1 (en anglais) : mardi 26 septembre 2023 de 9 h à 12 h

Séance d'information n° 2 (en français) : mardi 26 septembre 2023 de 13 h à 16 h

Ces séances hybrides se tiendront simultanément par voie virtuelle sur Microsoft Teams et en personne à notre bureau de Toronto, au 315, rue Front Ouest, rez-de-chaussée – Elm salle B; d'autres précisions sur l'inscription aux séances sont présentées plus loin.

Les documents de référence mettront en évidence les changements apportés aux états financiers de 2022-2023 et les prévisions budgétaires révisées de 2023-2024. La séance hybride portera principalement sur les sujets suivants :

- Notes de 2022-2023 afférentes aux états financiers
- Normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour 2022-2023
  - SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)
    - Réévaluation
    - Retraitement des exercices précédents
    - Règlement de l'Ontario 488/10
    - Mise à jour du plan comptable – OMHSI
  - Classification des investissements
- Normes du CCSP pour 2023-2024
  - SP 3160 – Partenariats public-privé
  - SP 3400 – Revenus
- Modifications apportées aux formulaires des états financiers de 2022-2023 dans le SIFE
- Rapport d'étape sur les grands projets d'immobilisations

Des documents de référence relatifs aux nouvelles normes comptables peuvent être téléchargés dans le SIFE en cliquant sur le bouton « Explorer » et en naviguant vers « /Shared

Workspace Pages/5. Reference Material\_Matériel de référence ». Il s'agit notamment des documents suivants :

- Modèles d'établissement des coûts des OMHSI, version 2 (mis à jour pour tenir compte des commentaires du Bureau du vérificateur général de l'Ontario)
- OMHSI – Conventions comptables et guide de mise en œuvre, version 2
- Éléments incorporels achetés – Politiques et guide de mise en œuvre, version 1
- Partenariats public-privé (P3) – Politiques et guide de mise en œuvre, version 1

Avant les séances d'information, les conseils scolaires peuvent consulter les documents de référence, les diapositives et les vidéos en se connectant au SIFE et en suivant les liens de la liste de tâches des états financiers de 2022-2023 :



Si vous avez des questions après avoir examiné les documents, veuillez les transmettre par courriel à [reporting.entity@ontario.ca](mailto:reporting.entity@ontario.ca) en inscrivant dans l'objet « Séance d'information de 2023 » avant la tenue de la séance. Les séances d'information seront également l'occasion de poser des questions. Le personnel des conseils scolaires est invité à participer à l'une ou l'autre des séances d'information en s'inscrivant au préalable en cliquant [ici](#). Veuillez noter que le Ministère ne couvrira pas les frais de participation à la séance.

Les liens pour les réunions Microsoft Teams permettant d'accéder aux séances d'information sont fournis dans un document intitulé « **Détails d'accès à la session d'information** », qui se trouve dans le dossier Matériel de formation du SIFE mentionné ci-dessus. Les questions et réponses courantes seront consignées et ajoutées à ce même dossier.

## ***B. DÉCLARATION DE DONNÉES IMPORTANTES DANS DIVERS SYSTÈMES ET DATES BUTOIRS***

### **Mise à jour des données sur l'effectif du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON) et date butoir**

Comme par les années passées, les données du SISON sur l'effectif pour les cours de jour réguliers sont téléversées directement tous les jours dans le SIFE. Tout changement apporté dans le SISON avant 18 h sera actualisé dans le SIFE au plus tard à midi le jour ouvrable suivant.

Ce processus d'actualisation se poursuivra jusqu'au **2 octobre 2023** à partir des données du SISON du 1<sup>er</sup> octobre 2023 à 18 h. Il est conseillé aux conseils scolaires d'examiner les renseignements sur leur effectif dans le SIFE et d'y apporter toute correction dans le SISON avant la date butoir. Si un conseil scolaire apporte des modifications aux données du SISON après la date butoir, il peut communiquer avec un membre de l'équipe du SIFE pour rouvrir le lien et actualiser les données du SISON sur l'effectif à tout moment.

À partir de cette année, l'EQM pour les études personnelles est ajouté à la liste des données sur l'effectif qui sont téléversées directement dans le SIFE à partir du SISON. Les conseils scolaires peuvent voir les données téléversées sur l'EQM pour les études personnelles, par école, sur le formulaire de saisie de l'effectif des écoles dans le SIFE.

Il est à noter que les effectifs pour les cours d'été et l'éducation permanente ne sont pas téléversées directement dans le SIFE à partir du SISON en raison du fait qu'il est difficile d'aligner le calendrier de déclaration de ces données sur les échéances de rapport du SIFE. Les conseils scolaires doivent saisir les données sur les effectifs pour les cours d'été et l'éducation permanente dans le tableau 12 du SIFE. Les données entrées dans le SIFE doivent concorder avec les renseignements que le conseil scolaire a fournis dans le SISON. Une fois que l'équipe responsable des données du SISON aura examiné les données du SISON, l'agente ou l'agent des finances du Ministère fera un suivi auprès des conseils scolaires relativement à tout écart entre le SISON et le SIFE au plus tard à la fin d'avril 2024. Veuillez noter que certains rajustements peuvent avoir une grande incidence sur les états financiers de 2022-2023.

Comme à l'exercice précédent, les écoles d'enseignement à distance auxquelles un Numéro d'identification des conseils et des écoles (NICE) a été attribué figureront dans la liste des écoles du formulaire de saisie de l'effectif des écoles, les données provenant du SISON. Afin de maintenir le financement des écoles au même niveau qu'avant la mise en place des écoles d'enseignement à distance, les conseils scolaires devront utiliser le nouveau formulaire de distribution du SIFE afin de réaffecter l'équivalent temps plein (ETP) des élèves de ces écoles aux écoles d'attache à chaque date de calcul des effectifs. Veuillez noter qu'il s'agit du **dernier cycle** au cours duquel les effectifs des écoles d'enseignement à distance seront répartis entre les écoles physiques. Tel qu'il est indiqué dans la note de service 2023 : SB04, à partir de l'année scolaire 2023-2024, les écoles d'enseignement à distance figureront dans la liste des écoles du SIFE pour tous les cycles, et les conseils scolaires ne répartiront plus les effectifs entre les écoles physiques à des fins de financement.

### **Déclaration des dépenses au titre de l'Allocation pour la réfection des écoles dans VFA Facility**

Pour les états financiers de 2022-2023, toutes les dépenses en immobilisations au titre de l'ARÉ qui sont directement déclarées dans VFA Facility seront automatiquement téléversées dans le SIFE. Cette approche permettra d'harmoniser les données relatives aux dépenses du SIFE et de VFA Facility et concorde avec les rapports sur les dépenses au titre des programmes Amélioration de l'état des écoles (AÉÉ) et Produits d'aliénation (PA) et du volet Résilience à la

COVID-19 pour des projets d'infrastructure (VIRCV). Veuillez noter que les dépenses de fonctionnement au titre de l'ARÉ continueront d'être saisies directement dans le SIFE.

### **Mise à jour des données sur les dépenses dans VFA Facility et date butoir**

Cette année, la connexion à VFA Facility sera interrompue le **13 octobre 2023**. Le plan pluriannuel du gouvernement s'appuie sur les données relatives aux dépenses en immobilisations déclarées dans les états financiers et le rapport de mars. En recevant ces données plus tôt, le Ministère espère obtenir un portrait plus fidèle de la situation sur le terrain afin de répondre aux exigences de la planification pluriannuelle provinciale et de réduire les reprofilages au minimum.

Les conseils scolaires sont tenus de saisir dans VFA Facility les données relatives aux dépenses en immobilisations qui sont financées par l'intermédiaire de l'Allocation pour la réfection des écoles, des programmes AÉÉ et PA et du VIRCV. Les rajustements à ces sources de financement pour l'exercice précédent doivent également être effectués dans VFA Facility, et ils seront ensuite téléversés dans le SIFE.

Les dépenses déclarées dans VFA Facility seront automatiquement téléversées dans le SIFE tous les jours jusqu'au **13 octobre**, et sur demande après cette date. À titre de rappel, il faut archiver les projets pour assurer le transfert en bon ordre dans le SIFE. Après la fin de la période visée par le rapport, des rajustements pourront être effectués sur demande.

Au moment où les conseils scolaires déclarent leurs dépenses financières liées à l'AÉÉ et à l'ARÉ, ils doivent également déclarer leurs plans et engagements liés à leurs fonds restants dans VFA Facility. Les conseils scolaires devront indiquer le montant légalement engagé, lié à une autorisation de procéder, et dans les plans approuvés par le conseil scolaire. Comme ces données sont utilisées aux fins de la planification pluriannuelle provinciale, il faut aussi les déclarer au plus tard le **13 octobre 2023**. Bien que ces données ne soient pas téléversées dans le SIFE et ne soient pas directement liées au processus d'établissement des rapports financiers, elles aideront le Ministère à comprendre comment les conseils scolaires ont budgétisé le reste de leurs fonds pour la réfection des écoles.

Veuillez noter que l'utilisation des fonds d'immobilisations est également assujettie à une vérification du Ministère. Le Ministère peut choisir de faire le suivi des dépenses déclarées. Si les renseignements détaillés demandés par le Ministère ne sont pas fournis, les fonds pourraient être repris ou retenus.

### ***C. DÉCLARATION DES DÉPENSES LIÉES AUX RELATIONS DE TRAVAIL EN CONTEXTE DE NÉGOCIATIONS COLLECTIVES CENTRALES***

Comme l'indique la [note de service 2023 : B09](#) (Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2023-2024 et règlements connexes), le Règlement de l'Ontario 396/22 a été modifié pour

augmenter les repères salariaux des travailleuses et travailleurs de l'éducation dont les conventions collectives centrales du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et du Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO) ont été négociées, et à titre de provision pour les dépenses liées aux relations de travail pour les autres employés dont les conventions n'ont pas encore été conclues. Les conseils scolaires doivent estimer une provision pour les dépenses liées aux relations de travail destinée aux employés qui n'ont pas conclu d'entente et l'inscrire au poste 78 (Autres dépenses hors fonctionnement), colonne 10 (Autres dépenses) du tableau 10 ainsi qu'au poste 2.3.1 (Charges à payer relativement aux relations de travail) du tableau 7. Pour obtenir des conseils sur l'estimation d'une valeur, veuillez vous reporter au fichier de déclaration sur la provision pour les dépenses liées aux relations de travail qui figure dans la liste des tâches du matériel de formation dans le SIFE.

***D. DÉCLARATION DE LA VALEUR DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI), DES FOURNITURES ET DE L'ÉQUIPEMENT ESSENTIELS (FEE) ET DES FILTRES ET APPAREILS HEPA REÇUS DU MINISTÈRE DES SERVICES AU PUBLIC ET AUX ENTREPRISES (MSPE) AINSI QUE DES TROUSSES DE TESTS ANTIGÉNIQUES RAPIDES FOURNIS PAR LA PROVINCE***

La communication des rapports sur l'équipement de santé et de sécurité acheté par la province reste la même que dans les cycles précédents. L'information sur les coûts n'a pas changé par rapport à la liste des coûts moyens pondérés de 2021-2022; toutefois, le fichier a été mis à jour pour ajouter les coûts des trousseaux de réaction en chaîne de la polymérase (RCP). Le fichier des coûts est accessible dans le [Portail de téléchargement de fichiers](#), dans le dossier des états financiers de 2022-2023.

***E. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS***

Les trois modèles distincts mentionnés ci-dessous sont accessibles dans le [Portail de téléchargement de fichiers](#), dans le dossier des états financiers de 2022-2023. Les modèles de l'annexe Q et du Fonds pour la reprise de l'apprentissage suite à la COVID-19 doivent être soumis dans le dossier États financiers de SharePoint au plus tard le **15 novembre 2023**, tandis que le rapport d'étape sur les grands projets d'immobilisations doit être soumis au plus tard le **1<sup>er</sup> décembre 2023**.

**I. Rapport d'étape sur les grands projets d'immobilisations**

Les conseils scolaires doivent remplir le modèle pour chaque projet d'immobilisations qui comporte un solde de fonds alloués non dépensés au moment de la soumission, en mars, des états financiers pour 2022-2023 dans le SIFE. Les allocations fondées sur des projets comprennent les programmes de financement suivants : Programme d'immobilisations prioritaires, Programme de subventions pour les terrains prioritaires, Programme d'immobilisations communautaires pour la petite enfance et la garde d'enfants, Centres pour l'enfant et la famille ON y va, Remplacement de carrefour communautaire et Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Les renseignements à

recueillir comprennent notamment l'avancement de la construction à différents jalons, les allocations de fonds, le tableau des dépenses de projet et les demandes de financement possibles au titre du Programme de subventions pour les terrains prioritaires. Les directives détaillées sont fournies dans le modèle.

Le modèle aide le Ministère à renforcer son processus de reddition des comptes en matière d'immobilisations et à mieux comprendre le cycle de développement des grands projets de construction dans le secteur de l'éducation. Il fournit aussi des renseignements précieux qui appuient les processus de planification financière et d'établissement de budget du gouvernement. Les conseils scolaires sont tenus d'utiliser les meilleurs renseignements à leur disposition pour garantir l'exactitude des prévisions.

## **II. Annexe Q – Déclaration des paiements de réparation Loi donnant la priorité aux élèves réussis**

Les conseils scolaires sont tenus de déclarer au Ministère tout paiement admissible effectué entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 août 2023 à l'annexe Q du SIFE afin de recevoir le financement, s'il y a lieu. Les paiements de réparation versés aux membres admissibles de la Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO) au cours de cette période ne doivent pas être inclus. Si le conseil scolaire a effectué des paiements admissibles au cours de l'année scolaire 2022-2023, les détails du paiement et la valeur totale des paiements de réparation de 2022-2023 doivent être inscrits dans le modèle.

## **III. Modèle du Fonds pour la reprise de l'apprentissage suite à la COVID-19**

Ce modèle est utilisé pour rendre compte du montant ponctuel de 304,0 millions de dollars alloué au titre du Fonds pour la reprise de l'apprentissage suite à la COVID-19 dans le cadre de la SBE de 2022-2023. L'utilisation des fonds à des fins de transport et d'administration scolaire est limitée au personnel de soutien précédemment financé par le Fonds de protection des emplois en éducation (en vertu de la convention collective du SCFP qui a expiré en août 2022). Les conseils scolaires doivent inclure ces dépenses à la ligne « Autres » du modèle.

### **États financiers**

Veillez soumettre vos états financiers pour 2022-2023 au moyen du SIFE au plus tard le **15 novembre 2023**. Le Ministère est conscient du fait qu'en raison du calendrier des réunions des conseillères et conseillers scolaires, les états financiers publiés, les notes afférentes aux états financiers et le rapport des vérificateurs risquent de ne pas être terminés d'ici le 15 novembre 2023. En pareil cas, ces trois documents peuvent être envoyés après le 15 novembre 2023, mais au plus tard le 4 décembre 2023. La date d'échéance de la soumission au SIFE reste fixée au 15 novembre 2023. Si des données financières sont modifiées à la suite d'une réunion du conseil scolaire, ce dernier devra soumettre de nouveau les formulaires du SIFE au plus tard le 4 décembre 2023. En outre, les utilisateurs autorisés doivent soumettre les

documents suivants sur le site SharePoint à l'adresse [Rapports financiers des conseils scolaires](#) au plus tard le **15 novembre 2023**, sauf indication contraire.

<b>Soumission active du conseil scolaire à l'aide du SIFE (en format PDF)</b>	<b>Convention d'appellation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation<sup>1</sup></li> <li>• Rapport de conformité</li> </ul>	CSD##_Nom du conseil scolaire_Pièces justificatives des États financiers de 2022-2023
<b>Autres documents à l'appui (en format PDF)</b>	<b>Convention d'appellation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• États financiers vérifiés, y compris le rapport du vérificateur et les notes afférentes</li> </ul>	CSD##_Nom du conseil scolaire_États financiers vérifiés de 2022-2023
<b>Autres documents à l'appui</b>	<b>Convention d'appellation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'étape sur les grands projets d'immobilisations (date butoir : 1<sup>er</sup> décembre 2023)</li> </ul>	CSD##_Nom du conseil scolaire_PIMMCP_Automne2023.xls
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle du Fonds pour la reprise de l'apprentissage suite à la COVID-19</li> </ul>	CSD#_Nom du conseil scolaire_Modèle COVID
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle de paiement de réparation en vertu de la <i>Loi donnant la priorité aux élèves, s'il y a lieu</i></li> </ul>	CSD#_Nom du conseil_Rap du conseil scolaire Remède.xlsx

<sup>1</sup> Signé par le directeur ou la directrice de l'éducation et le président ou la présidente du conseil

Le conseil scolaire est tenu de suivre les notes afférentes aux états financiers lorsqu'il prépare ses états financiers vérifiés, à moins qu'en consultation avec son vérificateur, il ait convenu qu'une note différente reflète mieux sa situation particulière. Veuillez noter qu'il est important de respecter les conventions d'appellation indiquées ci-dessus lors de la soumission de chacun des documents justificatifs.

### Dépôts tardifs

Il est important que les conseils scolaires respectent les échéances ci-dessus, car les données sont requises aux fins du budget provincial. Si le conseil scolaire ne peut pas respecter la date limite de déclaration en raison de circonstances atténuantes, veuillez communiquer avec votre analyste financier du Ministère pour discuter de la nécessité de reporter la date limite.

Si les états financiers ne sont pas reçus à la date prévue, le Ministère peut effectuer une retenue sur les flux de trésorerie jusqu'à leur réception. La retenue sur les flux de trésorerie équivaut à une réduction de 50 % du flux de trésorerie normal du conseil scolaire.

Une fois les états financiers déposés, le Ministère reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.



## F. COORDONNÉES

Objet	Nom	Téléphone	Courriel
Mise à jour des normes comptables du secteur public, Immobilisations corporelles	Elizabeth Sinasac	(437) 216-5796	<a href="mailto:Elizabeth.Sinasac@ontario.ca">Elizabeth.Sinasac@ontario.ca</a>
	Janis Blundell	(437) 216-5653	<a href="mailto:Janis.Blundell4@ontario.ca">Janis.Blundell4@ontario.ca</a>
	Michelle Zheng	(437) 216-3697	<a href="mailto:Michelle.Zheng@ontario.ca">Michelle.Zheng@ontario.ca</a>
	Susan Ong	(437) 216-5739	<a href="mailto:Susan.Ong@ontario.ca">Susan.Ong@ontario.ca</a>
Trousse du SIFE	Les agentes et agents financiers du Ministère et des renseignements sont fournis dans le site Web de la DARF dans la section <a href="#">Pour nous joindre</a>		
Rapport sur le Fonds de soutien aux élèves	Nicholas Grieco	(437) 221-9776	Nicholas.Grieco@ontario.ca
Rapport d'étape sur les grands projets d'immobilisations, Allocations pour les projets d'immobilisations (tableau 3.2 – série)	Sophie Liu	(647) 402-9597	<a href="mailto:Sophie.Liu@ontario.ca">Sophie.Liu@ontario.ca</a>
	Lisa Bland	(647) 641-2084	<a href="mailto:Lisa.Bland@ontario.ca">Lisa.Bland@ontario.ca</a>
Modèle du Fonds pour la reprise de l'apprentissage suite à la COVID-19	Charles Brousseau	(437) 221-9153	Charles.Brousseau@ontario.ca
Rapport sur les dépenses de réfection et VFA Facility	Hitesh Chopra	(416) 258-3368	<a href="mailto:Hitesh.Chopra@ontario.ca">Hitesh.Chopra@ontario.ca</a>
	Diamond Tsui	(416) 271-9760	<a href="mailto:Diamond.Tsui@ontario.ca">Diamond.Tsui@ontario.ca</a>
Aide aux utilisateurs / aide à la navigation – SIFE	Patrick Pelletier	(437) 216-4879	<a href="mailto:Patrick.Pelletier@ontario.ca">Patrick.Pelletier@ontario.ca</a>
	Emily Wells	(437) 223-0052	<a href="mailto:Emily.Wells@ontario.ca">Emily.Wells@ontario.ca</a>
	Stevan Garic	(437) 221-9722	<a href="mailto:Stevan.Garic@ontario.ca">Stevan.Garic@ontario.ca</a>
	Ruby Hou	(437) 221-9814	<a href="mailto:Ruby.KexinHou@ontario.ca">Ruby.KexinHou@ontario.ca</a>
	Hao Qin	(437) 221-9814	<a href="mailto:Hao.Qin@ontario.ca">Hao.Qin@ontario.ca</a>
	Alex Zhang	(437) 223-0104	<a href="mailto:Alex.Zhang2@ontario.ca">Alex.Zhang2@ontario.ca</a>
Aide pour la connexion au SIFE	S.O.	S.O.	<a href="mailto:efis.support@ontario.ca">efis.support@ontario.ca</a>

Cordialement,

*Original signé par*

Marjorie Tang  
Directrice  
Direction de l'analyse et de la responsabilité  
financières

Xiaofei Wang  
Directrice  
Direction de la modélisation et des prévisions pour  
l'éducation

c.c. : Directrices et directeurs de l'éducation